

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 04 novembre 2025
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	23 + 4 pouvoirs	24 octobre 2025	24 octobre 2025

N° délibération	Objet
2025-137	Prestations de la régie Assainissement Non Collectif Tarifs année 2026

Le 04 novembre 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, , Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT, Marc QUEMENER,

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN

LOQUEFFRET : Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Barbara PERRON, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU à Marie-Noëlle JAFFRE

Absents et excusés : Coralie JEZEQUEL, Claude MOREL, Marie-Brigitte BRETHES, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Eric PRIGENT

Rapporteur : Arnaud COZIEN

Exposé

Monts d'Arrée communauté exerce la compétence Assainissement Non Collectif depuis le 1er janvier 2025.

Considérant la proposition du conseil d'exploitation de la régie Eau et Assainissement réuni le 17 octobre 2025,

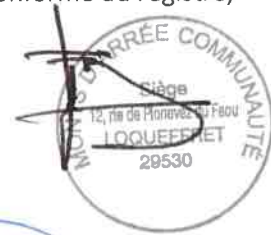
Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la grille tarifaire suivante pour l'assainissement non collectif :

Prestations	Unité	Tarifs 2026 H.T.
Contrôle vente	Forfait	150 €
Contrôle de conception première demande	Forfait	100 €
Contrôle de conception si nouvelle demande	Forfait	50 €
Contrôle de réalisation réception chantier première demande	Forfait	130 €
Contrôle de réalisation réception chantier si nouvelle demande	Forfait	65 €
Inaccessibilité de l'installation	Forfait	80 €
Majoration de la redevance ANC pour visite de contrôle refusée ou absence injustifiée au rendez-vous	Par an	80 €
Majoration de la redevance ANC tant que les travaux de conformité ne sont pas effectués	Par an	450 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les tarifs de prestations, Assainissement Non Collectif, présentés pour l'année 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

Le secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 05 novembre 2025